

Quelques pensées sur le baptême

J. Lebrat

Le baptême d'eau

Il règne, sur la question du baptême, une grande confusion dans la chrétienté. Il me semble pourtant qu'en elle-même, la chose est simple. Chaque fois, pour en parler d'une manière générale, que Dieu introduit un système ou ordre de choses nouveau, par lequel Il amène les hommes d'une manière particulière en relation avec Lui, en les séparant par grâce du milieu où ils se trouvent, il est parlé du *baptême*. Aussi lisons-nous en 1 Corinthiens 10, 1 et 2, à l'égard d'Israël retiré d'Égypte : « Tous ils ont été baptisés par Moïse dans la nuée et dans la mer ». Et quand vient Jean le baptiseur, alors qu'il ne suffit pas de dire : « Nous avons Abraham pour père », mais que des fruits convenables à la repentance sont requis, il est dit : « Jean vint, baptisant dans le désert, et prêchant le baptême de repentance en rémission de péchés. Et tout le pays de Judée et tous ceux de Jérusalem sortaient vers lui ; et ils étaient *baptisés* par lui dans le fleuve du Jourdain, confessant leurs péchés » (Marc 1, 4-5).

Ceci, ainsi que les passages parallèles de Matthieu et de Luc (Matt. 3, 2-3, 6, 11 ; Luc 3, 3, 8-9), nous donne le caractère du baptême de Jean ; il baptise le peuple pour la repentance, l'engage à se repentir, en vue de Celui qui venait après lui, et duquel, dit-il, « je ne suis pas digne de délier la courroie de la sandale » (Jean 1, 27 ; Luc 3, 16 ; Marc 1, 7 ; Matt. 3, 11).

Par Luc 7, 29 et 30, nous apprenons que ceux qui recevaient le baptême de Jean, justifiaient Dieu. « Mais les pharisiens et les docteurs de la loi rejetaient contre eux-mêmes le conseil de Dieu, n'ayant pas été baptisés par lui ». En Actes 19, 4, Paul dit : « Jean a baptisé du baptême de la repentance, disant au peuple qu'ils crussent en Celui qui venait après lui, c'est-à-dire en Jésus ». Si à cela, nous ajoutons ce que dit Zacharie, au sujet de son fils qui vient de naître : « Et toi, petit enfant, tu seras appelé prophète du Très-haut : car tu iras devant la face du Seigneur pour préparer ses voies, pour donner la connaissance du salut à son peuple, dans la rémission de leurs péchés, par les entrailles de miséricorde de notre Dieu » (Luc 1, 76-78), nous aurons le but et le caractère du baptême du baptiseur.

Le baptême de Jean avait donc pour but d'amener le peuple à la repentance, afin qu'ils crussent en Jésus, pour la rémission de leurs péchés, et qu'ils jouissent de la bénédiction qu'Il leur apportait par Sa présence. Il les groupait autour de Lui, le Messie, l'héritier des promesses, Jéhovah le Sauveur, Emmanuel. Ceux-là y avaient part, qui donnaient des signes de repentance en confessant leurs péchés.

Le baptême de Jésus et de Ses disciples (Jean 3, 22-26 ; 4, 1-2), ou plutôt des disciples de Jésus, car « Jésus lui-même ne baptisait pas, mais ses disciples » (Jean 4, 2), avait, à certains égards, le même caractère et le même but que celui de Jean, avec la différence que Jésus était maintenant, non seulement annoncé, mais présent. Il avait pour but d'attacher ceux qui y participaient à *Christ vivant ici-bas*. Voilà pourquoi, me semble-t-il, Jésus, sachant ce qui, de fait, Lui arriverait, ne baptisait pas Lui-même. Mais les disciples, ayant le Messie présent avec eux au milieu du peuple, groupaient autour de Lui ceux qu'ils baptisaient en vue de Lui, et de la bénédiction que, par Sa présence, Il apportait à Israël.

Romains 6, 3 à 11 et surtout versets 3 et 4, nous montre que le baptême chrétien a une tout autre portée et un tout autre caractère. L'homme dans la chair ayant montré ce qu'il est et ce qu'il sait faire, en rejetant Christ qu'il a attaché à la croix, il n'y a pas de relation possible entre l'homme dans la chair et Dieu. Nous ne sommes pas baptisés pour un *Christ vivant* ici-bas, mais pour un *Christ mort*. « Nous avons été baptisés pour sa mort ». C'est dans Sa mort, qui a mis fin à tout ce que nous sommes comme enfants d'Adam, que nous avons la base de toute bénédiction. La chair n'est pas reconnue de Dieu : le baptême est la figure de notre identification avec Christ dans la ressemblance de Sa mort. Ce qu'est l'homme, ce que nous sommes, comme enfants d'Adam, a pris fin devant Dieu, à la croix de Christ, dans Sa mort, quoique, de fait, la chair soit en nous. Et nous ne sommes pas en relation avec Dieu, comme hommes vivant dans la chair, mais comme placés sur un nouveau terrain par la mort et la résurrection de Christ. Le baptême est donc la figure que tout ce qui se rattache au premier Adam, à l'homme dans la chair, a pris fin devant Dieu à la mort de Christ.

Là, non seulement Il a porté nos péchés, mais nous avons été identifiés avec Lui. L'expression du saint Livre : « Nous avons été *ensevelis* avec lui par le baptême, pour la mort », ajoute encore plus de force à cette vérité. C'est aussi ce que nous avons en Colossiens 2, 12 : « Étant ensevelis avec lui dans le baptême ». Quoique en d'autres termes, le remarquable passage de 1 Pierre 3, 21, établit la même vérité : « Le baptême, non le dépouillement de la *saleté* de la chair, mais la demande à Dieu d'une bonne conscience, par la résurrection de Jésus Christ, qui est à la droite de Dieu (étant allé au ciel), anges, et autorités, et puissances lui étant soumis ». Par la mort de Jésus Christ, dont le baptême est la figure, et par Sa résurrection, nous avons une bonne conscience. Il est allé au ciel et c'est ainsi que nous Le connaissons, au lieu d'avoir le Messie vivant sur la terre.

Nous ne pouvons pourtant pas déduire de ce qui précède, que tous ceux qui furent baptisés au commencement, eussent l'intelligence ni même la réalité de ce qui est enseigné dans le chapitre 6 aux Romains, et les passages cités ci-dessus. Ces passages montrent quelle est, devant Dieu, la portée de la mort de Christ dont le baptême est la figure, et nous apprennent aussi quelle est la portée spirituelle du baptême chrétien. Il est dit : « Nous tous qui avons été baptisés pour le Christ Jésus, nous avons été baptisés *pour sa mort* », mais cela n'implique pas que chacun de ceux qui l'étaient eût part à la bénédiction qui en découle ; c'est la *portée* de la mort de Christ qui nous est donnée là. Impossible d'approcher de Dieu autrement que par la mort de Christ, sans rencontrer le jugement, et c'est dans la mort que Christ l'a subi, et celui qui approche ainsi de Dieu a part à tout le bénéfice qui en découle. L'acte extérieur par lequel on entre dans la profession chrétienne implique que la chair est positivement mauvaise, que sa place est dans la mort, que cette mort, si elle fût tombée sur nous, était le jugement sans miséricorde. Étant tombée sur Christ, pour nous c'est le salut. Depuis la chute, il est impossible que l'homme approche de Dieu sans qu'un autre ait subi à ma place la mort que j'ai méritée moi-même.

En Éphésiens 4, 4 à 6, nous avons trois cercles concentriques mais n'embrassant pas la même étendue.

Le premier (v. 4) : « Il y a un seul corps et un seul Esprit, comme aussi vous avez été appelés pour une seule espérance de votre appel », ne renferme évidemment que de vrais chrétiens. Le deuxième (v. 5) : « Il y a un seul Seigneur, une seule foi, un seul baptême », contient tous ceux qui, même extérieurement, reconnaissent la seigneurie de Christ, se rattachant à la foi (croyance) chrétienne par le baptême, sans en exclure les croyants.

Et le troisième (v. 6) : « Il y a un seul Dieu et Père de tous, qui est au-dessus de tout », embrasse tous les hommes, quels qu'ils soient et où qu'ils se trouvent.

Si, en 1 Corinthiens 1, 17, Paul dit : « Christ ne m'a pas envoyé baptiser, mais évangéliser », ce n'est pas qu'il rejette le baptême, puisqu'il dit avoir lui-même baptisé Crispus et Gaïus, ainsi que la maison de Stéphanas. Il n'était pas venu établir un nouveau système de relations avec Dieu, groupant les hommes autour de Paul, mais ayant trouvé le baptême chrétien pratiqué, il n'y avait rien changé quand il avait lui-même baptisé. Qu'est-ce donc que Dieu reconnaît sur la terre ? Est-ce le judaïsme, le paganisme, le mahométisme ou le christianisme ? Certes, c'est le christianisme, par lequel l'homme est placé sur un pied particulier de relation et de responsabilité devant Dieu : c'est là que Dieu travaille dans Sa grâce, c'est là que Dieu habite par le Saint Esprit ; c'est ce qu'Il reconnaît comme Son temple, Sa maison.

La maison de Dieu, qui s'édifie sur le fondement des apôtres et prophètes, et dont Jésus Christ Lui-même est la maîtresse pierre du coin, est envisagée en Éphésiens 2, 19 à 22 sous un double aspect. Premièrement (v. 20-21), c'est un édifice bien ajusté ensemble, bâti par le Seigneur Jésus Christ Lui-même, selon ce qu'Il a dit : « Je bâtirai mon assemblée » [Matt. 16, 18], qui « croît pour être un temple saint dans le Seigneur », résultat qui sera pleinement manifesté dans les nouveaux cieux et la nouvelle terre (Apoc. 21, 3). Le second aspect nous est donné dans le verset 22 : « En qui... vous êtes édifiés ensemble, pour être une habitation de Dieu par l'Esprit ». Ici la collaboration de l'homme est admise. À l'origine, peut-être y avait-il identité entre l'un et l'autre édifice, reposant l'un et l'autre sur le fondement dont Jésus Christ est la pierre angulaire.

C'est ce second aspect que nous avons en 1 Corinthiens 3, 9 à 17. L'homme a une part dans l'œuvre que Dieu accomplit. « Car nous sommes *collaborateurs de Dieu* ; vous êtes le labourage de Dieu, l'édifice de Dieu ». Et il est dit : « Personne ne peut poser d'autre fondement que celui qui est posé, lequel est Jésus Christ ». Paul y a travaillé, ayant posé le fondement comme un sage architecte ; d'autres y ont travaillé et y travaillent encore sous leur propre responsabilité. Et nous savons que l'homme, en tant qu'ayant part à cette œuvre, n'a pas toujours employé de « l'or, de l'argent, des pierres précieuses », mais quelquefois aussi, « du bois, du foin, du chaume ». Certains même, sous le couvert de la profession chrétienne, corrompent « le temple de Dieu », et Dieu les détruira. Mais quoique corrompu, le temple est encore reconnu comme *temple de Dieu*.

Aussi, l'habitation de Dieu par l'Esprit sur la terre renferme un mélange de croyants et de simples professants, et c'est là qu'on est officiellement introduit par le baptême, et non dans l'Assemblée considérée comme corps de Christ. Et, comme nous avons vu ci-devant, c'est là que Dieu habite par l'Esprit, c'est là aussi qu'Il travaille : « Vous êtes le labourage de Dieu, l'édifice de Dieu ».

Néanmoins, ce n'est pas à dire que Dieu ne puisse travailler et ne travaille de fait, par Sa Parole et Son Esprit, partout où l'évangile est porté en dehors de cette enceinte, en amenant des âmes à la foi. C'est ce qui avait lieu au temps des apôtres et a lieu encore aujourd'hui parmi les païens, béni soit Son nom. Mais ces âmes retirées du paganisme par l'évangile entrent dans le christianisme qu'elles professent, et se trouvent, par cela même, dans « la maison de Dieu », où n'ont pas pu être introduits ceux qui déjà professent extérieurement le christianisme, lorsqu'ils sont amenés à la réalité de la foi.

Venons-en maintenant à Matthieu 28, 19 et 20, où le Seigneur, ressuscité, dit aux onze : « Allez donc, et faites disciples toutes les nations, les *baptisant pour le nom du Père et du Fils et du Saint Esprit*, leur enseignant à garder toutes les choses que je vous ai commandées ». Ce n'est pas seulement « aux brebis perdues de la maison d'Israël » [Matt. 10, 6] qu'ils doivent aller, mais à « toutes les nations », et ce sont les individus qu'ils doivent baptiser.

En Marc 16, 15 et 16, Il leur dit : « Allez dans tout le monde, et prêchez l'évangile à toute la création. Celui qui aura cru et qui aura été baptisé sera sauvé ; et celui qui n'aura pas cru sera condamné ». Le salut ne se rattache donc pas au baptême, signe de la profession extérieure, mais à la foi. On peut être baptisé et n'être pas sauvé. Comme aussi, ainsi que nous le voyons dans l'Écriture, on peut être sauvé et n'être pas baptisé : Le brigand, sur la croix, reçut du Seigneur Jésus la précieuse assurance : « En vérité, je te dis : Aujourd'hui tu seras avec moi dans le paradis » [Luc 23, 43]. Certainement, il n'a pas reçu le baptême chrétien. La commission n'en avait pas encore été donnée aux onze. Et, d'ailleurs, qui aurait pu le baptiser ?... Les apôtres qui avaient accompagné le Seigneur eux-mêmes, n'ont pas été baptisés, à moins que ce ne soit du baptême de Jean, ce qui est autre chose, comme nous l'avons vu. Néanmoins, si quelqu'un qui n'a pas été baptisé (païen ou autre) dit avoir cru et refuse de l'être, on pourrait mettre en doute la réalité de sa foi. Ce serait, semble-t-il, refuser de confesser le Seigneur. Et il est écrit : « Si tu confesses de ta bouche Jésus comme Seigneur et que tu croies dans ton cœur que Dieu l'a ressuscité d'entre les morts, tu *seras sauvé*. Car du cœur on croit à justice, et de *la bouche on fait confession à salut* » (Rom. 10, 9-10).

Comment les apôtres ont-ils donc compris et pratiqué ce qui leur a été ainsi commandé ? Actes 2, 38 nous montre que Pierre, dans sa réponse à la question des Juifs, le jour de la Pentecôte : « Que ferons-nous, frères ? » associe le baptême au nom de Jésus Christ, en rémission des péchés, avec la repentance. Puis vient le fait : « Ceux donc qui reçurent sa parole, furent baptisés » (v. 41). Dans une ville de Samarie, ceux qui croient sont baptisés, même Simon (8, 12-13). L'eunuque d'Éthiopie a demandé à l'être et Philippe l'a baptisé (8, 36-38). Dans la maison de Corneille, Pierre dit qu'on ne peut refuser l'eau, afin que soient baptisés ceux qui ont reçu l'Esprit Saint, comme les croyants juifs, le jour de la Pentecôte : « Et il commanda qu'ils fussent baptisés au nom du Seigneur » (10, 47-48). Sous certains rapports, il en est de même au chapitre 16, 14, 15 et 33, où nous avons le récit de la conversion du geôlier et de celle de Lydie. Cependant, ce ne sont pas *eux* seuls qui sont baptisés, mais *toute leur maison* avec eux. Rien, néanmoins, ne nous autorise à penser que d'autres qu'eux-mêmes, dans leur maison, eussent cru. Il semble bien aussi qu'il en était ainsi dans la maison de Stéphanas (1 Cor. 1, 16).

Si donc, il est difficile de dire que, dans ces trois maisons, tous fussent des croyants, il en résulterait que, lorsque dans la maison, celui qui occupe la place de chef de famille a été amené à la foi au Seigneur, les membres de sa famille ont leur place dans la *maison de Dieu*, où ils peuvent être introduits officiellement par le baptême, à moins qu'ils ne s'y refusent. Ceci nous amène à nous demander ce que la Parole de Dieu entend par ces expressions : « *Sa maison* — les *siens* — la *maison de Stéphanas* ».

Il me semble que le Seigneur, en Marc 10, 6 à 8, lorsqu'Il rappelle ce que Dieu fit au commencement, en citant Genèse 2, 24 : « L'homme laissera son père et sa mère et sera uni à sa femme, et les deux seront une seule chair », non seulement établit le caractère indissoluble de l'union des époux, mais nous apprend où commence la famille, qui, en Actes et ailleurs, est appelée « la maison ». Des passages tels que 1 Timothée 3, 4 et 5, où nous lisons qu'une des qualités essentiellement requises de celui qui aspire à la surveillance était de savoir *bien conduire* « *sa... maison*, tenant ses enfants soumis », etc., et encore : « Mais si quelqu'un ne sait pas *conduire sa propre maison* », etc., ainsi que Colossiens 3, 18 et 19 ; Éphésiens 5, 22 à 6, 9, où des exhortations particulières sont adressées à chacun, femmes, enfants, maris, maîtres et esclaves, ne laissent guère de doute à cet égard. Et quoique, quelquefois, dans l'Ancien Testament surtout, le terme ait un sens plus étendu, et que même en Colossiens et Éphésiens on puisse peut-être y comprendre maîtres et esclaves, cela ne donnerait que plus de force à la pensée. Il est en outre à remarquer, que les exhortations d'Éphésiens 6, 1 à 3 et de Colossiens 3, 20, adressées aux enfants, les placent sous l'autorité du Seigneur. Que seraient les

parents chrétiens qui voudraient ne pas élever leurs enfants « dans la discipline et sous les avertissements du Seigneur » ? Alors pourquoi ne les introduiraient-ils pas officiellement par le baptême dans la maison de Dieu ?

Ayant vu que, non seulement les croyants étaient baptisés, mais aussi leur famille avec eux, quoiqu'il ne soit pas dit que tous les membres fussent eux-mêmes des croyants, cela suffit à nous montrer qui sont ceux qui, quoique n'étant pas nés de nouveau, peuvent avoir part au baptême. C'est, comme nous l'avons vu, la maison du croyant, placée directement sous sa dépendance, sa famille en relation immédiate avec lui, sous son autorité. Dans l'Ancien Testament même, la maison désigne ceux qui sont en relation avec le chef (Gen. 7, 1 ; 18, 19 ; 46, 31 ; Jér. 35, 5 ; 2 Sam. 23, 5). 1 Corinthiens 7, 14 renferme une précieuse indication quant à la position qui est faite aux enfants, lorsque l'un ou l'autre de leurs parents est au Seigneur. « Car le mari incrédule est sanctifié par la femme, et la femme incrédule est sanctifiée par le frère, son mari ; puisque autrement vos enfants seraient impurs ; mais maintenant ils sont *saints* ». Il n'en est pas de la grâce comme du judaïsme, où les femmes étrangères, et les enfants nés d'elles, étaient exclus de la bénédiction comme profanes (Esdr. 10, 4, 16-17 ; Néh. 13, 23-25). De la grâce découle une puissance sanctifiante qui s'étend à celui des époux qui ne l'a pas encore reçue : il est sanctifié. Et les enfants, lorsque l'un ou l'autre de leurs parents est croyant, *sont saints*, à plus forte raison le sont-ils, s'ils sont croyants l'un et l'autre. C'est une position qui leur est faite, dans laquelle ils sont mis à part pour Dieu, parce qu'ils sont là où la grâce opère. Ils ne font pas partie du corps de Christ — pour cela, il faut la foi à la rédemption et le sceau du Saint Esprit — mais ils ont place dans la maison de Dieu. Et nous avons ci-dessus remarqué que les exhortations, en Éphésiens et Colossiens, qui leur sont adressées, les engagent à obéir à leurs parents « dans le Seigneur », et « car cela est agréable dans le Seigneur ». Ils sont donc considérés comme étant sous l'autorité du Seigneur. Les avertissements qui doivent leur être adressés, et même la discipline, sont « du Seigneur », et doivent leur être donnés dans un esprit de grâce, afin qu'ils « ne soient pas découragés ». Ainsi donc, les enfants issus de parents croyants, ou qui le sont l'un ou l'autre, *sont saints*, et ont leur place, et ceux-là seuls, dans la maison de Dieu, où ils sont introduits officiellement par le baptême. Par une heureuse inconséquence, les parents qui négligent de les faire baptiser, les élèvent cependant « dans la discipline et sous les avertissements du Seigneur ». Mais comment les considèrent-ils ? Est-ce comme étant sous l'autorité du Seigneur ou comme des païens ? Il ne semble pas que dans les cas mentionnés par la Parole, où furent baptisés ceux qui avaient cru, les apôtres ou les frères qui leur administraient le baptême se soient enquis de la réalité de leur foi. Tous sortaient du judaïsme ou du paganisme et faisaient profession de christianisme. Mais bientôt, hélas ! non seulement Simon dans Samarie, était manifesté comme n'ayant « ni part, ni portion dans cette affaire » [Act. 8, 21], mais les épîtres aux Galates, aux Hébreux, la deuxième de Pierre, celles de Jean et de Jude — peut-être même Philippiens, Tite, et la deuxième à Timothée, pour ne rien dire d'Apocalypse 2 et 3 — nous apprennent que, sous la profession chrétienne, se sont glissés de faux frères, de faux docteurs, des antichrists, « des impies, qui changent la grâce de notre Dieu en dissolution, et qui renient notre seul Maître et Seigneur, Jésus Christ » [Jude 4]. Et sans doute, tous ces gens-là avaient été baptisés. Ils l'avaient donc été comme professants seulement, car le Saint Esprit seul scelle la réalité de la foi, et distingue le vrai croyant (Éph. 1, 13).

*

* *

Il nous reste à voir si « baptiser » n'appartient qu'aux apôtres ou à ceux qui ont un ministère dans l'assemblée. Matthieu 28, 19 et Marc 16, 15 nous montrent que le commandement en fut donné, par le Seigneur ressuscité, aux apôtres. Les trois mille qui reçurent la Parole, le jour de la Pentecôte, le furent sans doute par les apôtres, quoiqu'il ne soit pas dit par qui (Act. 2, 41). Les multitudes à qui Philippe prêcha le

Christ, dans une ville de la Samarie, le furent sans doute par lui (Act. 8, 12). Ananias, un simple disciple, baptise Saul (9, 18). Pierre commanda que Corneille et ceux qui étaient réunis dans sa maison fussent baptisés au nom du Seigneur (10, 48), mais il ne semble pas l'avoir fait lui-même. Sans doute que ce fut quelqu'un des six frères qui étaient allés avec lui qui le fit. Au chapitre 16, 15 et 33, Lydie et sa maison, ainsi que le geôlier et tous les siens, doivent l'avoir été par Silas, puisque Paul n'en parle pas comme étant de ceux qu'il a lui-même baptisés (1 Cor. 1, 14-16). Au chapitre 18, lorsque Paul est à Corinthe, il est dit : « Mais Crispus, le chef de synagogue, crut au Seigneur avec toute sa maison ; et plusieurs... l'ayant ouï, crurent et furent baptisés ». Il déclare lui-même n'avoir baptisé à Corinthe que Crispus et Gaius et la maison de Stéphanas, se défendant même d'en avoir baptisé d'autres (1 Cor. 1, 14-16). Il n'est pas dit qui a baptisé les autres Corinthiens. Au chapitre 19 des Actes, douze hommes d'Éphèse, qui avaient déjà reçu le baptême de Jean, sont encore « baptisés pour le nom du Seigneur », sans qu'il soit dit qui les a baptisés. Ainsi, ce n'étaient pas seulement les apôtres, ni même les évangélistes, comme Philippe, qui baptisaient, mais même un simple disciple, Ananias, a baptisé celui qui devait être l'apôtre des Gentils.

On peut encore demander : « Puisque maintenant, il existe, dans la chrétienté, tant de systèmes religieux, pouvons-nous reconnaître comme valable le baptême qu'ont reçu ceux qui s'y rattachent ? ». Il me semble que nous ne pouvons guère répondre que par l'affirmative, tous ces divers systèmes reconnaissant le seul fondement qui est Jésus Christ, et n'appartenant ni au judaïsme, ni au mahométisme, ni au paganisme, mais au christianisme, qui seul, nous l'avons vu, est reconnu de Dieu sur la terre. C'est là que Dieu habite par le Saint Esprit, c'est Sa maison que nous ne pouvons renier et d'où nous ne pouvons sortir quoiqu'elle ait perdu le caractère sous lequel elle est présentée en 1 Timothée 3, 15 : « la maison de Dieu, qui est *l'assemblée du Dieu vivant, la colonne et le soutien de la vérité* ». Hélas ! elle est maintenant plutôt une « *grande maison*, où il n'y a pas seulement des vases d'or et d'argent, mais aussi de bois et de terre ; et les uns à honneur, les autres à déshonneur » [2 Tim. 2, 20]. Dieu a-t-Il donc cessé de l'habiter pour cela ? Et nous, devons-nous en sortir ? Certes non ; nous ne pouvons renier le fondement Jésus Christ, ni la profession chrétienne. Et à l'égard même de cette grande maison, il est dit : « Toutefois le solide fondement de Dieu demeure » (2 Tim. 2, 19). Qu'avons-nous donc à faire ? Devons-nous nous associer à toutes sortes d'iniquités ? Le chemin est clairement tracé ; il est simple : « Si... quelqu'un se purifie de ceux-ci (des vases à déshonneur), il sera un vase à honneur, sanctifié, utile au Maître, préparé pour toute bonne œuvre. Mais fuis les convoitises de la jeunesse, et poursuis la justice, la foi, l'amour, la paix, *avec ceux qui invoquent le Seigneur d'un cœur pur* » (2 Tim. 2, 21-22). Aucune invitation à sortir de la maison, quoique tout y soit en désordre. Et comme chaque personne qui a été baptisée pour « le nom du Père, du Fils et du Saint Esprit », s'y trouve et en fait partie, il serait, pour ne pas dire davantage, hors de propos de l'y introduire en la baptisant derechef. Ce serait nier que la maison soit encore l'habitation de Dieu, par l'Esprit, ou faire du baptême le centre d'un système.

Le baptême du Saint Esprit

Un fait d'une immense importance, annoncé par Jean le baptiseur, comme devant être accompli par Celui qui vient après lui, c'est qu'Il « baptisera de l'Esprit Saint et de feu » (Matt. 3, 11 ; Marc 1, 8 ; Luc 3, 16). Celui qui devait accomplir cet acte merveilleux lui avait été ainsi désigné : « Celui sur qui tu verras l'Esprit descendre et demeurer sur lui, c'est celui-là qui baptise de l'Esprit Saint » (Jean 1, 33). Et Jean dit à l'égard de Jésus : « J'ai vu l'Esprit *descendant du ciel* comme une colombe, et il *demeura sur lui* » (Jean 1, 32 ; cf. Matt. 3, 16 ; Luc 3, 22).

Au moment de quitter les siens pour monter au ciel, le Seigneur Jésus, « assemblé avec eux, leur commanda de ne pas partir de Jérusalem, mais d'attendre la promesse du Père, laquelle, dit-il, vous avez ouïe de moi : car Jean a baptisé avec de l'eau ; mais vous, vous serez *baptisés de l'Esprit Saint*, dans peu de jours » (Act. 1, 4-5 ; Luc 24, 49).

Cette promesse devait, en effet, bientôt s'accomplir. « Et comme le jour de la Pentecôte s'accomplissait, ils étaient tous ensemble dans un même lieu. Et il se fit tout à coup du ciel un son, comme d'un souffle violent et impétueux, et il remplit toute la maison où ils étaient assis. Et il leur apparut des langues divisées comme de feu ; et elles se posèrent sur chacun d'eux. Et ils furent tous remplis de l'Esprit Saint, et commencèrent à parler d'autres langues, selon que l'Esprit leur donnait de s'énoncer » (Act. 2, 1-4). Ce merveilleux fait remplit d'étonnement et de perplexité les Juifs pieux qui étaient sans doute venus à Jérusalem, non seulement de la Palestine, mais de contrées environnantes ou éloignées, pour la fête : « Nous les entendons, disaient-ils, annoncer dans nos langues les choses magnifiques de Dieu ». D'autres, plus légers, s'en moquaient, disant : « Ils sont pleins de vin doux » [Act. 2, 11, 13].

Pierre en prend occasion pour déclarer que c'est ce que le prophète Joël a annoncé. « Et il arrivera aux derniers jours, dit Dieu, que je *répandrai de mon Esprit sur toute chair...* Et sur mes serviteurs et sur mes servantes, en ce jour-là, je *répandrai de mon Esprit, et ils prophétiseront...* Et il arrivera que quiconque invoquera le nom du Seigneur sera sauvé » (cf. Joël 2, 28-32). Puis, résumant la vie du Seigneur Jésus, pour passer à Sa mort par la main d'hommes iniques, quoique livré par le conseil défini et la préconnaissance de Dieu, il établit, par le psaume 16, Sa résurrection d'entre les morts, montrant que ce psaume ne pouvait s'appliquer à David, mais seulement au Christ, Fils de David ; et il atteste qu'ils sont, eux tous, témoins de la résurrection de Jésus. L'exaltation du Christ avait aussi été annoncée par David, au psaume 110 : « Le Seigneur a dit à mon Seigneur : Assieds-toi à ma droite, jusqu'à ce que j'aie mis tes ennemis pour marchepied de tes pieds ». Le Saint Esprit, que Jésus avait reçu en haut, en suite de Son exaltation à la droite de Dieu, envoyé par Lui sur les siens, et dont les choses qu'ils voyaient et les paroles qu'ils entendaient annonçaient la présence, était, à toute la maison d'Israël, le témoin que « Dieu a fait et Seigneur et Christ ce Jésus que vous avez crucifié » (Act. 2, 36).

Or, ce fait que le Saint Esprit était donné de cette manière à ceux qui s'étaient attachés à Jésus sur la terre, maintenant qu'il était monté en haut, les unissait ensemble comme Son corps, à Lui, la tête glorifiée dans le ciel. La promesse : « Vous serez baptisés de l'Esprit Saint, dans peu de jours », était accomplie (Act. 1, 5).

En Actes 10, Pierre est amené à annoncer l'évangile à des Gentils, dans la maison de Corneille. Il l'expose en résumant d'abord le ministère du Seigneur Jésus dans la Judée et la Galilée, après le baptême que Jean a prêché, pour passer à Sa mort ignominieuse sur la croix, puis à Sa résurrection opérée par Dieu, dont lui et d'autres avec lui étaient témoins. Finalement, il insiste sur le fait que « c'est lui (Jésus) qui est établi de Dieu juge des vivants et des morts. Tous les prophètes lui rendent témoignage, que, par son nom, quiconque croit en lui reçoit la rémission des *péchés* » (v. 42-43).

Corneille n'ignorait pas tout à fait ce qui se rattachait au ministère de Jésus, non plus que Sa mort et Sa résurrection ; peut-être même savait-il que les croyants juifs avaient la rémission des péchés et le don du Saint Esprit, mais ce qu'il ne savait évidemment pas, c'était ce que renfermaient les dernières paroles de Pierre : « Tous les prophètes lui rendent témoignage que, par son nom, *quiconque croit en lui reçoit la rémission des péchés* ». Ce salut lui est maintenant présenté à lui et à ceux qu'il a réunis dans sa maison, comme étant la part de « quiconque croit en lui ». Ils y ajoutent foi, et : « Comme Pierre prononçait encore ces mots, *l'Esprit Saint tomba sur tous ceux qui entendaient la Parole* » [v. 44]. Fait d'une immense portée, le même qui avait eu lieu le

jour de la Pentecôte pour les croyants d'entre les Juifs, il se renouvelle pour les croyants d'entre les Gentils. Les uns et les autres ont la rémission des péchés par le sang de Jésus. Les croyants d'entre les Juifs, comme ensemble, ont reçu le baptême du Saint Esprit à Jérusalem, le jour de la Pentecôte, les croyants d'entre les Gentils le reçoivent ce jour-là, de la même manière dans la maison et en la présence de Corneille et de ses amis. Les mêmes résultats produits sont là pour l'attester, à l'étonnement « des fidèles de la circoncision » qui avaient accompagné Pierre. « Ils s'étonnèrent de ce que le don du Saint Esprit était répandu aussi sur les nations, car ils les entendaient parler en langues et magnifier Dieu » (v. 44-46). Et Pierre lui-même reconnaît le fait en disant : « Eux qui ont reçu l'Esprit Saint comme nous-mêmes » (v. 47). À son retour à Jérusalem, rendant compte de ce qui l'a amené dans la maison de Corneille et de ce qui s'y est passé, il dit : « Et comme je commençais à parler, *l'Esprit Saint tomba sur eux*, comme aussi *il est tombé sur nous au commencement* ». Il reconnaît que Dieu a fait aux Gentils croyants le même don qu'Il a fait à nous (Juifs) qui avons cru au Seigneur Jésus Christ. La parole du Seigneur, comme Il a dit : « Jean a baptisé avec de l'eau, mais vous, vous serez baptisés de l'Esprit Saint », lui a été rappelée — parole qu'on aurait cru ne devoir s'appliquer qu'aux croyants d'entre les Juifs (Act. 11, 15-17). Il a alors compris que, « ce que Dieu a purifié », l'homme ne doit pas le tenir pour impur.

En Actes 15, 7 et 8, rappelant évidemment ce fait-là, il dit : Dieu m'a choisi dès le commencement, « afin que par ma bouche les nations ouïssent la parole de l'évangile, et qu'elles crussent. Et Dieu qui connaît les cœurs, leur a rendu témoignage, leur ayant donné l'Esprit Saint comme à nous-mêmes ». Les deux faits, Actes 2 et 10, sont donc identifiés. Les croyants, Juifs et Gentils, ne forment qu'un seul corps, uni par le Saint Esprit à Christ glorifié, étant créés les deux en Lui, pour être un « seul homme nouveau », réconciliés en un seul corps à Dieu « par la croix ». La bonne « nouvelle de la paix » ayant été annoncée à ceux qui étaient loin (les Gentils) et à « ceux qui étaient près » (les Juifs), le baptême du Saint Esprit, collectivement effectué dans ces deux occasions, sur les uns et sur les autres, les unit en un seul corps. — Et s'agit-il de la relation ? « Par lui nous avons, les uns et les autres, accès auprès du Père par un seul Esprit » (Éph. 2, 15-18).

Paul fait sans doute allusion à Actes 2 et 10, quand il dit : « Car aussi nous avons tous été baptisés d'un seul Esprit pour être un seul corps, soit *Juifs*, soit *Grecs*, soit esclaves, soit hommes libres » (1 Cor. 12, 13). Ainsi « le seul et même Esprit opère toutes ces choses, distribuant à chacun en particulier comme il lui plaît » [1 Cor. 12, 11]. Les membres de notre corps, quoique étant plusieurs et ayant des fonctions différentes, ne forment qu'un seul corps ; et le corps n'est pas un seul membre, mais plusieurs, « afin qu'il n'y ait point de division dans le corps, mais que les membres aient un égal soin les uns des autres. Et si un membre souffre, tous les membres souffrent avec lui... Or *vous êtes le corps de Christ*, et ses membres chacun en particulier » (1 Cor. 12, 15-27). Glorieuse vérité, découlant de ce fait : « *Nous avons tous été baptisés d'un seul Esprit pour être un seul corps* ». Association heureuse des rachetés ici-bas, avec Christ, tête glorifiée dans le ciel ; résultat immédiat du baptême du Saint Esprit, dont il n'est parlé qu'en deux occasions, Actes 2 et 10.

La différence qui existe entre le *baptême* et le *sceau du Saint Esprit*, c'est que le baptême a eu lieu pour l'ensemble des croyants, soit d'entre les Juifs, soit d'entre les Gentils, qu'Il a unis en un seul corps, tandis que, considéré comme un sceau, l'Esprit est donné à chaque âme individuellement, après avoir cru « la parole de la vérité, l'évangile du salut » (Éph. 1, 13).

Que Dieu, dans Sa grâce, nous donne, dans nos jours de faiblesse, d'avoir conscience de ce qui découle de cette vérité glorieuse, en nous appliquant, comme il est écrit « à garder l'unité de l'Esprit par le lien de la paix » [Éph. 4, 3], sachant qu'il « y a un seul corps et un seul Esprit, comme aussi vous avez été appelés pour une

seule espérance de votre appel » (Éph. 4, 4). Nous ne pouvons retenir ni détruire *l'unité du corps*, aussi ne sommes-nous pas exhortés à garder l'unité du corps, mais *l'unité de l'Esprit*.